

## QUE FAIRE SI VOUS RENCONTREZ UN MAMMIFÈRE NON INDIGÈNE ET NON REPRIS DANS LA LOI SUR LA CHASSE ?

1 A l'exception des espèces classées gibier telles que le daim et le mouflon dont le tir est soumis à la loi sur la chasse, **le tir par un chasseur de tout mammifère non indigène est autorisé** par la Circulaire ministérielle n° 2688 relative à la régulation d'espèces animales non indigènes. Leur destruction par les gardes champêtres particuliers et par les agents du Département de la Nature et des Forêts (DNF) est également permise.

Ces actions sont à encourager pour limiter l'installation et la propagation de ces espèces et réduire les nuisances qu'elles peuvent provoquer.

2 **Récoltez les dépouilles et faites-les parvenir :**

- à l'Université de Liège (ULg) - Unité de recherches zoogéographiques,
- au Réseau de surveillance sanitaire de la faune sauvage (voir la liste des congélateurs sur <http://www.faunesauvage.be>),
- auprès d'un agent du DNF.

Les dépouilles doivent être accompagnées d'une fiche reprenant le lieu de tir, les coordonnées de l'observateur et la date de récolte. Par principe de précaution, munissez-vous de gants pour manipuler les dépouilles, afin d'éviter les transmissions d'éventuelles maladies.

3 **Trois canaux pour communiquer vos observations :**

- encodez l'observation sur <http://observatoire.biodiversite.wallonie.be/enquetes>,
- envoyez un courriel à [invasives@spw.wallonie.be](mailto:invasives@spw.wallonie.be),
- contactez l'agent forestier local (DNF).

### D'autres espèces recherchées

D'autres mammifères non indigènes potentiellement invasifs peuvent être rencontrés lors d'une de vos sorties, comme les écureuils exotiques, le ragondin ou le vison d'Amérique.

Si vous détectez une de ces espèces, n'hésitez pas à nous le communiquer.



E.R. : José Renard, Directeur Général a.i., DGO3, Avenue Prince de Liège, 15 - 5100 Jambes • Crédits photos: Jochen Ackermann, Andrew Brownsword, Michael Gähler, Jochen Langbein, S. Lynette, GB NNS, Graham, Guppelaar, Karell, PHULS1, Piotr Kuzynski, Trimming.

Des mammifères non indigènes sont de plus en plus souvent rencontrés dans la nature. Ce dépliant fournit des éléments d'identification pour reconnaître quatre d'entre eux. Leur tir est encouragé en action de chasse (**Circulaire ministérielle sur la régulation d'espèces animales non indigènes n° 2688**).

Vous y retrouverez également les moyens existants pour **communiquer vos observations**. Ce partage est important pour permettre **un meilleur suivi** de la présence de ces espèces dans nos contrées et des maladies qu'elles peuvent véhiculer.

Ce dépliant cible plus spécialement deux groupes :

- des **cervidés**, qui sont susceptibles de provoquer des dégâts à la végétation et de s'hybrider avec des espèces indigènes,
- des **carnivores**, qui sont des compétiteurs et prédateurs potentiels de nos espèces indigènes. Ils sont également des vecteurs potentiels de transmission de maladies.

### En savoir plus ?

#### Informations générales

 DGO3 – CiEi  
Cellule interdépartementale  
Espèces invasives

<http://biodiversite.wallonie.be/invasives>

Mél. : [invasives@spw.wallonie.be](mailto:invasives@spw.wallonie.be)

#### Réception des dépouilles

 ULg - Unité de recherches  
zoogéographiques  
Mél. : [v.schockert@ulg.ac.be](mailto:v.schockert@ulg.ac.be)

# Les mammifères non indigènes rencontrés à la chasse

Espèces invasives en Wallonie



Wallonie

## DEUX CERVIDÉS NON INDIGÈNES

En Wallonie, des observations de muntjacs et de cerfs sika échappés de captivité sont rapportées ponctuellement. Une population de muntjacs est établie depuis peu en Flandre et est soumise à des mesures d'éradication.

Le muntjac de Chine relève la queue en situation d'alerte et laisse apparaître le dessous blanc.



### MUNTJAC DE CHINE

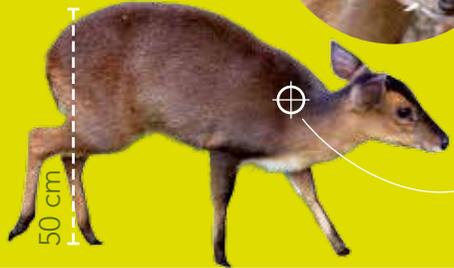


« V » NOIR SUR LE FRONT

♂ :  
- BOIS COUVERTS DE FOURRURE À LA BASE, DROITS ET COURTS  
- COURTES DÉFENSES

ÉCHINE COURBÉE, FONCÉE

TAILLE ENTRE LE LIÈVRE ET LE CHEVREUIL



50 cm

### CERF SIKA

♀ : 75 cm

♀ en pelage d'hiver

« V » CLAIR SUR LE FRONT

TAILLE UN PEU PLUS PETITE QUE LE CERF ÉLAPHE

GLANDE BLANCHE SUR LES PATTES POSTÉRIEURES

PELAGÉ TACHETÉ DE BLANC EN ÉTÉ ET UNIFORME EN HIVER (♀ ET ♂)

RAMURE (♂) : HABITUELLEMENT PAS PLUS DE 4 ANDOUILLETS PAR BOIS

♂ : 90 cm

♂ en pelage d'été



## NE PAS CONFONDRE

### CERVIDÉS



Les cervidés rencontrés en Wallonie peuvent être différenciés grâce à leur taille et à leur miroir (sur l'arrière-train).

Miroir (blanc) Non indigène / Indigène



Muntjac Chevreuil Cerf sika Daim Cerf élaphe

Muntjac	Chevreuil	Cerf sika	Daim	Cerf élaphe
Pas de miroir	Miroir aux contours vagues	Queue noire qui barre en partie le miroir	Queue noire qui barre tout le miroir	Pas de raie noire sur la queue.
Hauteur au garrot moyenne (en cm)				
50	75	♂ : 90 ♀ : 75	♂ : 90 ♀ : 75	♂ : 120 ♀ : 105

### CARNIVORES

Les carnivores se distinguent les uns des autres par leur taille et la forme de leur masque facial.

Confusion possible entre le chien viverrin et le raton laveur.

Le putois et le blaireau présentent également un masque facial sombre, mais le putois est beaucoup plus petit et élancé tandis que le blaireau a une apparence plus massive, de courtes pattes et une tête zébrée de noir et blanc.

Silhouette Non indigène / Indigène



Chien viverrin Raton laveur Putois\* Blaireau\*\*

Longueur moyenne (tête-corps-queue) en cm			
80	80	♂ : 55 ♀ : 40	90

\* Gibier dont la chasse est fermée (AGW 12/05/2011). Destruction possible (AGW du 18/10/2002).

\*\* Espèce protégée

## DEUX CARNIVORES NON INDIGÈNES

Le chien viverrin et le raton laveur se dispersent naturellement au départ de pays limitrophes. Le raton laveur est régulièrement observé au sud du sillon Sambre et Meuse et apparaît ponctuellement au nord de celui-ci. Le chien viverrin est en phase d'émergence en Wallonie, avec des observations dispersées et peu nombreuses encore.



### CHIEN VIVERRIN

TAILLE COMPARABLE AU RENARD

MASQUE FACIAL SOMBRE INTERROMPU PAR LE MUSEAU

QUEUE COURTE ET SANS ANNEAUX

ÉCHINE DROITE

NE GRIMPE PAS AUX ARBRES



25-30 cm

### RATON LAVEUR

MASQUE FACIAL NOIR NON INTERROMPU PAR LE MUSEAU

LONGUE QUEUE ANNELÉE

ÉCHINE RONDE

GRIMPEUR AGILE

EMPREINTES TYPIQUES DES PATTES ANTÉRIEURES QUI ÉVOQUENT CELLES DES MAINS D'UN ENFANT



6 cm

30-35 cm

